

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

TF 100

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TF 100
Code du produit	400700
UFI	QKP5-30KK-JU14-22Q9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées	Pas de distribution aux utilisateurs privés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Flühler Reinigungsprodukte AG Mühlestrasse 4 8344 Bäretswil Tel. 044 939 91 91 Fax. 044 939 91 99 info@fluehler.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	07.01.2022
Version	GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e).

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence Aucun(e).

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit 2 Propylheptanoethoxilate, No.-CAS 160875-66-1

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
2 Propylheptanoethoxilate	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 160875-66-1 No.-Index: 605-233-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Pas de précautions spéciales. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Pas de précautions spéciales. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: >= 30 min.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Translucide. Incolore.
Odeur	Pas d'information disponible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	pas applicable
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	8.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.03
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Selon l'expérience n'est pas prévisible.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par aspiration	Donnée non disponible
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible
-----------------------	-----------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable. Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 161901 (S).
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux. Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
>5%, <15% Substances tenso actives
Parfums.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 12. (CH)
VOC (CH) = 0%

2 Propylheptanoethoxilate (CAS 160875-66-1)

Germany - Water Classification -
Substances According to AwSV
Classified By or Based on the
VwVwS

Reg. no. 7749, hazard class 1 - slightly hazardous to water
(average molecular weight 186.2 g/mol)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 3, ,6, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Procédure de classification Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Uniquement pour utilisation industrielle.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.